



Jour férié fermé et congé hebdomadaire

Par **Vella Jeremy**, le **12/04/2017** à **11:37**

Bonjour,

je travail dans un magasin de sport (convention collective des commerces d'article de sport) et je me pose une question depuis quelques années:

Lorsque mon employeur décide de fermer la boutique le lundi de pâque (par exemple), si ce jour la est sensé être mon congé hebdomadaire, ai-je droit à un autre jour de congé dans la semaine, ou une compensation financière? Mes collègues sont en congé un autre jour, ils ont donc 2 jours de congé pour le même salaire que moi. Est ce normal?

Merci d'avance pour vos éclaircissement car il me semble que la réponse change en fonction du jour férié dont on parle.

Cordialement,

Vella Jérémy

Par **P.M.**, le **12/04/2017** à **12:12**

Bonjour,

Je n'ai pas trouvé à l'[art. 58 de la Convention collective nationale du commerce des articles de sports et d'équipements de loisirs](#) de disposition prévoyant la compensation d'un jour férié chômé qui tombe sur un repos hebdomadaire, ce serait donc la règle générale qui s'applique et il est perdu...